



Bruxelles, le

00604111
14.05.2014**RECOMMANDE**

Division : Autorisations et partenariats
Contact : VAN ENGELAND Inge
Tél. : 02/775.76.29
Fax : 02/775.77.72
E-mail : permit_agr@environnement.irisnet.be
N° de dossier : ENR/DND-T/001273003
Introduit à l'IBGE le : 22/04/2014
N/Réf. : 08.05.2014/IBGE/AUT/ENR/DND-T/001273003/BW/IVE

TFY s.r.o.

A l'attention de BACHAN MILAN

Prumyslova 154

67401 TREBIC**TCHEQUIE****Concerne : Demande de TFY s.r.o. d'enregistrement en tant que transporteur de déchets non-dangereux (ENR/DND-T/001273003)****Annexes (2) :** Extrait du registre des transporteurs de déchets non-dangereux (ENR/DND-T/001273003)

Conditions particulières d'enregistrement (3 pages)

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Nous avons bien reçu des compléments à votre dossier de demande d'enregistrement en date du 08/05/2014.

Nous constatons que votre dossier d'enregistrement est complet, nous vous délivrons dès lors l'accusé de réception de dossier complet donnant acte de l'enregistrement, prescrit par l'article 78/2, §2 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

En vertu de l'article 78/4 de cette ordonnance, l'IBGE a la faculté de prescrire aux personnes enregistrées des conditions particulières relatives à l'exercice de leur activité. Vous trouverez, ci-joint, les conditions particulières relative à l'exercice de votre activité que vous devez respecter. **Ces conditions sont d'application immédiate.****Nous vous conseillons de lire attentivement ces conditions particulières.****En plus nous voulons attirer votre attention sur le fait que le non-respect des conditions d'enregistrement peut entamer à la procédure de suspension ou de retrait de votre enregistrement.****Cet accusé de réception de dossier complet est la décision confirmant votre enregistrement. Vous pouvez dès lors entamer vos activités.**

En annexe vous trouvez un extrait du registre des transporteurs de déchets non-dangereux (ce document n'a aucun valeur juridique).

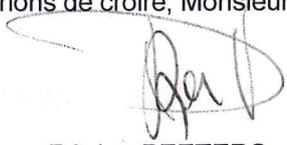
Vous serez repris dans la liste des personnes et entreprises enregistrées sur notre site d'internet : www.bruxellesenvironnement.be → professionnels → Agréments et enregistrements → Sociétés et professionnels agréés ou enregistrées. Cette liste est actualisée chaque jour.

En vertu de l'article 78/6 de l'ordonnance précitée, l'enregistrement est publié par extrait au Moniteur belge. Nous nous chargeons des modalités pratiques de cette publication.

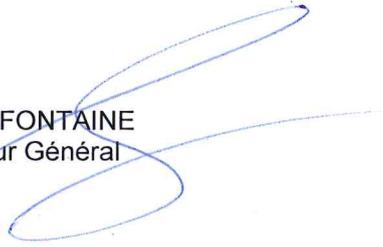


Pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de vous adresser directement à l'agent en charge de votre dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.



Régine PEETERS
Directrice générale adjointe



Frédéric FONTAINE
Directeur Général



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CONDITIONS PARTICULIERES

ENREGISTREMENT EN TANT QUE TRANSPORTEUR DE DECHETS NON-DANGEREUX

Conforme l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 21 juin 2012 relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets non-dangereux autre que ménagers

Dossier d'enregistrement : N° ENR/DND-T/001273003

	Page:
Article 1^{er}. Enregistrement	2
Article 2. Conditions particulières.....	2
A. <i>Conditions à respecter.....</i>	<i>2</i>
B. <i>Validité de l'enregistrement</i>	<i>2</i>
C. <i>Délais d'application des conditions particulières</i>	<i>2</i>
D. <i>Documents et informations à transmettre.....</i>	<i>2</i>
E. <i>Changements</i>	<i>3</i>
F. <i>Sous-traitance</i>	<i>3</i>
Article 3. Antécédents et documents liés à la procédure	3
Article 4. Ordonnance et arrêté fondant la décision.....	3

ARTICLE 1^{ER}. ENREGISTREMENT

L'enregistrement en tant que transporteur de déchets non-dangereux est accordé, moyennant les conditions reprises à l'article 2, à:

Titulaire :	TFY s.r.o. Prumyslova 154 67401 TREBIC TCHEQUIE
--------------------	---

Tout changement d'une des données de l'article 1 doit être notifié immédiatement à l'IBGE.

L'enregistrement porte le numéro N° ENR/DND-T/001273003.

ARTICLE 2. CONDITIONS PARTICULIERES

A. Conditions à respecter

Le titulaire de l'enregistrement est tenu de respecter la législation en vigueur et notamment les dispositions de l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets et ses arrêtés d'exécution.

Le titulaire de l'enregistrement est également tenu de respecter les conditions d'enregistrement suivantes :

- les conditions générales imposées par la législation en vigueur et notamment par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 21 juin 2012 relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets non-dangereux autre que ménagers (M.B. du 02/08/2012).
- les conditions particulières fixées dans cet article.

Ces conditions particulières concernent des conditions complémentaires aux conditions générales.

B. Validité de l'enregistrement

L'enregistrement est accordé au titulaire d'enregistrement pour une période non limitée, pour autant que le titulaire d'enregistrement remplisse toujours les conditions d'enregistrement.

Si le titulaire d'enregistrement ne respecte plus ces conditions il est tenu de le notifier immédiatement à l'IBGE, en particulier si le titulaire d'enregistrement ou les administrateurs, gérants ou personnes pouvant engager la personne morale que des personnes, ont été déchues de leurs droits civils ou politiques ou ont été condamnés.

C. Délais d'application des conditions particulières

Les conditions particulières fixées dans cet article sont d'application immédiate.

D. Documents et informations à transmettre

1. Le titulaire de l'enregistrement fournit à l'IBGE tous les renseignements et documents qui lui sont demandés dans le cadre de cet enregistrement.

2. Le titulaire de l'enregistrement est tenu de mentionner son numéro d'enregistrement sur toutes ses factures et autres documents établis dans le cadre de l'activité pour lequel l'enregistrement est fait.

E. Changements

Tout changement d'une des données reprises dans le dossier d'enregistrement doit immédiatement être notifié à l'IBGE.

En particulier en cas de changement :

- du nom ou de l'adresse du titulaire de l'enregistrement,
- les déchets à transporter.

L'enregistrement ne peut en aucun cas être transféré à un autre titulaire.

F. Sous-traitance

Le titulaire de l'enregistrement peut faire appel à des sous-traitants pour exécuter des tâches dans le cadre de l'activité pour laquelle l'enregistrement est fait, à condition qu'il s'assure que ces sous-traitants respectent la législation en vigueur.

Le titulaire de l'enregistrement reste le responsable final des tâches effectuées par un sous-traitant.

ARTICLE 3. ANTECEDENTS ET DOCUMENTS LIES A LA PROCEDURE

- Introduction du dossier de demande d'enregistrement en date du 22/04/2014 ;
- Avis de réception de dossier incomplet le 25/04/2014 ;
- Réception d'informations/documents le 08/05/2014.

ARTICLE 4. ORDONNANCE ET ARRETE FONDANT LA DECISION

- Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, notamment les articles 78/1 à 78/7.
- Ordonnance du 14 juin 2012 relatif aux déchets.
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 21 juin 2012 relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets non-dangereux autre que ménagers.



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

EXTRAIT DU REGISTRE

TRANSPORTEURS DE DECHETS NON-DANGEREUX

Conforme l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 21 juin 2012 relatif à l'enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets non-dangereux autre que ménagers

Dossier d'enregistrement : N° ENR/DND-T/001273003

Autorité compétente : Institut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement (IBGE)

Gulledelle 100
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél. : 02/775 75 44 – Fax : 02/775 77 72
e-mail : permit_agr@environnement.irisnet.be

La liste complète est mise à jour et consultable sur le site d'internet de Bruxelles Environnement – IBGE :
www.bruxellesenvironnement.be → Professionnels → Guichet → Agréments et enregistrements → Sociétés et professionnels agréés ou enregistrés

Siège social

TFY s.r.o.

Prumyslova 154
67401 TREBIC

TCHEQUIE

Téléphone : 00420 568 833 671
Fax : 00420 568 833 670
e-mail : bachan@tfy.cz

Enregistré depuis: 08.05.2014.